



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL n° 04/2026**

Séance du 13 avril 2026

Présents : AVINENS René, CHAILLAN André, ARMINGOL Elisabeth, BONIS Joël, DANEL Mauricette, LERDA Serge, CHAILLAN Martine, MORNET Alain, BUSLIG Elisabeth, VIGLIETTI Mylène, FELICETTI Régis, WALCZAK Franck, HOREL Pauline,
Absent et excusé : MACCARIO Fabrice, PICARD Estelle,
Pouvoir : MACCARIO Fabrice à CHAILLAN André

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h.

DE 2026-22 – Délégations du Conseil municipal au Maire

Le Conseil municipal décide d'accorder au Maire, pour la durée du mandat, des délégations en matière de gestion courante (locations, assurances, régies, concessions funéraires, marchés publics < 50 000 €, droit de préemption, actions en justice).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accorde les délégations au Maire ;
 - autorise le Premier adjoint à exercer le droit de préemption en cas d'intérêt du Maire ;
 - précise que le Maire rendra compte des décisions prises.
-

DE 2026-23 – Indemnités de fonction des adjoints

Le Conseil municipal fixe les indemnités des adjoints compte tenu de la population communale (632 habitants) et du nombre d'adjoints (3).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- fixe les indemnités à 11,77 % de l'indice brut terminal pour chaque adjoint ;
 - précise qu'elles sont versées mensuellement ;
 - indique que les crédits sont inscrits au budget.
-

DE 2026-24 – Délégation en cas de conflit d'intérêts du Maire

Le Conseil municipal prévoit qu'en cas de conflit d'intérêts du Maire dans un dossier d'urbanisme, le deuxième adjoint puisse intervenir. **Le Maire, étant concerné par l'objet de la délibération, s'est abstenu de participer à son examen et à son adoption.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise le deuxième adjoint à signer les actes d'urbanisme concernés ;
 - précise que cette délégation est valable pour la durée du mandat.
-

DE 2026-25 – Désignation de délégués

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner des délégués dans différents domaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- désigne Joël BONIS délégué à la Défense et « Intempéries » ;
 - désigne Franck WALCZAK délégué aux risques majeurs ;
 - désigne Pauline HOREL déléguée aux écoles ;
 - désigne Fabrice MACCARIO délégué incendie et secours.
-

DE 2026-26 – Création des commissions communales

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de mettre en place les commissions communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- crée les commissions « Urbanisme », « Travaux » et « Culture, loisirs et social » ;
- fixe la composition de chacune des commissions :

Commission « Urbanisme » :

- Elisabeth ARMINGOL
- Pauline HOREL
- Martine CHAILLAN
- Mylène VIGLIETTI
- André CHAILLAN
- Serge LERDA

Commission « Travaux » :

- Joël BONIS
- Martine CHAILLAN
- Régis FELICETTI
- André CHAILLAN
- Franck WALCZAK
- Fabrice MACCARIO

Commission « Culture, loisirs et social » :

- Elisabeth ARMINGOL
 - Estelle PICARD
 - Pauline HOREL
 - Mauricette DANIEL
 - Elisabeth BUSLIG
-

DE 2026-27 – Création de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Afin de disposer d'une commission chargée de donner un avis sur les bases d'imposition des taxes locales, le Conseil municipal doit instituer une CCID.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'instituer une Commission Communale des Impôts Directs ;
 - propose une liste de 24 contribuables (12 titulaires et 12 suppléants) ;
 - précise que les membres seront désignés par le Directeur départemental des finances publiques.
-

DE 2026-28 – Travaux de voirie – Tranches 1 et 2

Le Conseil municipal examine les devis de l'entreprise La Routière du Midi relatifs aux travaux de réfection de voirie en deux tranches.

Montant total : 89 384,10 € HT (tranche 1 : 53 917,80 € HT ; tranche 2 : 35 466,30 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

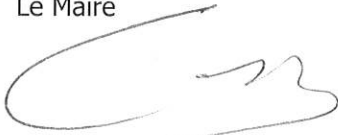
- approuve la réalisation des travaux ;
- accepte les devis de l'entreprise La Routière du Midi ;
- autorise le Maire à signer les documents nécessaires ;
- précise que les crédits seront inscrits au budget et qu'une demande de subvention DETR sera

déposée pour la tranche 2.

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Aubignosc, le 28 avril 2026

Le Maire



René AVINENS



La secrétaire de séance



Martine CHAILLAN

